



AXE 6 - Pour un électrochoc des transports en région

Les transports sont indispensables pour la vie quotidienne, pour travailler, se soigner, se former ou encore se divertir. Pourtant, ils constituent la deuxième source d'émission de gaz à effet de serre dans notre région et absorbent une part importante du budget des ménages, souvent contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à leur travail (selon l'INSEE, 8 habitants de la région sur 10 prennent leur voiture pour le trajet domicile-travail).

Responsable des TER et des cars, la Région peut agir ! C'est pourquoi Le Printemps des Pays de la Loire propose une action massive pour que les habitants de notre région puissent se tourner vers les transports collectifs : plus de trains et de cars, des passages plus fréquents dans la journée, un meilleur maillage du territoire, des tarifs attractifs et une plus grande fiabilité et facilité d'utilisation.

Nous voulons repenser les transports du premier au dernier kilomètre pour qu'ils répondent aux besoins des habitants. Nous proposons d'assurer la complémentarité de tous les modes (trains, cars, transport à la demande, covoiturage, vélo...). Nous voulons réaffirmer le service public des transports comme instrument de justice sociale et d'égalité des territoires. Nous souhaitons développer les modes alternatifs à la voiture individuelle et notamment le vélo.

Agir pour le pouvoir d'achat des usagers des transports

- 1. Instaurer la gratuité des transports régionaux pour les 18-26 ans.** Dès 2021, nous lancerons une expérimentation sur la gratuité des TER pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans. Cette mesure sera généralisée et étendue aux cars à partir de 2022, en tenant compte des résultats de l'expérimentation.
- 2. Rétablir les trajets domicile-travail à 1 euro maximum pour les salariés.** Nous plafonnerons les abonnements des cars et TER de façon à ce que les trajets domicile-travail n'excèdent pas 1 euro pour les salariés abonnés, après la participation employeur.
- 3. Développer une tarification sociale dans les transports scolaires.** Afin que toutes les familles puissent bénéficier des transports scolaires sans que cela ne représente un coût trop élevé pour leur budget, nous mettrons en place une tarification sociale. Nous étudierons également les évolutions possibles de la carte mobi (qui offre 75 % de réductions pour certains demandeurs d'emplois et les demandeurs d'asile) afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de Ligériens.

- 4. Instaurer une tarification unique et accessible dans les cars régionaux.** Nous harmoniserons les tarifications des cars qui restent aujourd'hui très différentes d'un département à l'autre. Il s'agit d'un enjeu fort d'équité entre les Ligériens. Avec un tarif unique et accessible, nous ferons le choix de la simplicité, de l'attractivité des transports et du pouvoir d'achat pour de nombreux voyageurs. En complément, une tarification sociale sera mise en place pour les détenteurs de la carte gratuite mobi.

Défendre et développer le service public ferroviaire

- 5. Stop à l'ouverture à la concurrence des TER.** Nous signerons une nouvelle convention pour 10 ans avec la SNCF afin de garantir un service public accessible à tous et améliorer l'offre sur l'ensemble du territoire.
- 6. Davantage de contrôleurs dans les trains.** Ces dernières années, le nombre de contrôleurs dans les trains a drastiquement chuté générant une hausse de la fraude, des incivilités et parfois de l'insécurité. Nous nous engageons à remettre davantage de contrôleurs dans les trains. Des médiateurs seront également prévus pour les lignes ou les gares où d'importants problèmes ont été constatés.

7. Augmenter les fréquences de passage des TER avec un objectif : au moins 1 train toutes les 30 minutes en heures pleines/1 train par heure en heures creuses.

La Région mettra progressivement en place un nouveau cadencement avec une forte hausse de l'offre en semaine comme le week-end, en tenant compte des besoins locaux. Cet objectif sera inscrit dans la future convention avec la SNCF et atteint notamment grâce à un meilleur entretien des lignes ferroviaires et l'achat de nouvelles rames TER.

8. Moderniser le réseau, fluidifier la liaison vers Paris et créer de nouvelles lignes interrégionales.

Afin de développer l'usage du train et d'assurer un service qui réponde mieux aux attentes des usagers, la Région, suite à une négociation avec l'Etat et SNCF réseau, veillera à améliorer la liaison vers Paris et à assurer une desserte harmonieuse des régions voisines via le réseau des trains Intercités.

9. Étudier la restauration d'anciennes lignes ferroviaires.

En partenariat avec la SNCF, la Région étudiera le réaménagement de lignes ferroviaires aujourd'hui fermées. Les études pourraient notamment porter sur les lignes suivantes : Cholet-les Herbiers/ Saint-Hilaire-Paimboeuf/ Pontchâteau-Montoir-de-Bretagne/ Fontenay-le-Comte à Niort.

10. Impulser des services express métropolitains pour les agglomérations de Nantes, Angers et du Mans.

La Région sollicitera des investissements de l'Etat et de SNCF Réseau pour le développement de services express métropolitains : trains fréquents sur de larges plages horaires, haltes aménagées au plus près des besoins et bonne articulation avec les autres modes de transports. A plus court terme, la Région cherchera à optimiser au maximum les étoiles ferroviaires de ces trois agglomérations en prévoyant des trains toutes les 20 à 30 minutes en heures pleines.

11. Soutenir la création de nouvelles gares.

En partenariat avec l'Etat, SNCF Réseau et les collectivités territoriales, la Région soutiendra la création d'une halte ferroviaire pour le site aéroportuaire de Nantes-Atlantique. Elle étudiera par ailleurs la création de nouvelles haltes ferroviaires, en particulier dans les villes en périphéries des grandes agglomérations régionales (telles que Moncé-en-Belin en Sarthe) mais aussi dans les territoires ruraux (ex : Velluire, en Vendée).

Garantir l'accès aux transports et à l'information dans tous les territoires

12. Stop aux fermetures de guichets !

Alors que la majorité sortante s'est illustrée par la suppression de plus de 99 000 heures d'ouverture des guichets, nous stopperons immédiatement cette politique qui pénalise les usagers et qui remet en cause l'expertise et le savoir-faire des agents SNCF. Nous nous engageons également à réouvrir des guichets en fonction des besoins.

13. Accompagner la création de maisons des mobilités intercommunales.

La Région accompagnera les intercommunalités qui s'engagent dans la création de points d'information et d'accueil sur les mobilités, pouvant apporter des conseils sur l'ensemble des moyens de transports et vendre les billets correspondants. Nous visons à terme une maison des mobilités dans chaque intercommunalité de la région.

14. Créer des lignes de cars express.

Afin de densifier le réseau là où il n'y a pas de lignes de train, des lignes de car express seront créées. Elles offriront un haut niveau de service avec des fréquences de passage renforcées.

15. Développer le transport à la demande sur l'ensemble du territoire.

La Région proposera une offre de transport à la demande facilement réservable, sur une large plage horaire et sur tout le territoire régional. Une offre accessible le week-end sera également progressivement mise en œuvre.

16. Soutenir les collectivités locales dans le développement de l'intermodalité. La Région soutiendra les EPCI dans leurs politiques de transport tout en veillant à la bonne articulation des offres et à la cohérence régionale du réseau de transport.

Faciliter l'usage des transports

17. Créer un pass unique des transports. Pour que les usagers puissent passer d'un mode de transport à un autre sans avoir à changer de billet, nous mettrons en place un pass unique des transports pouvant prendre la forme d'une carte ou d'une application. Ce dernier pourra être utilisé sur l'ensemble des TER et cars régionaux dès 2022, avant son extension progressive aux réseaux de transport des agglomérations et des intercommunalités, voire à ceux de régions voisines (réseau breton par exemple).

18. Coordonner les horaires entre les trains et les cars sur l'ensemble du réseau régional. Pour faciliter et développer l'usage des transports en commun nous coordonnerons mieux les services de transport par train et par car et nous développerons les lignes de rabattement, de façon à rendre les gares plus accessibles en transport collectif.

19. Engager un plan "transports accessibles" pour les personnes à mobilité réduite. L'accessibilité des transports doit être une priorité pour la Région. Nous créerons un comité de ligne "Pays de la Loire handicap" de façon à assurer un état des lieux régulier de l'accessibilité des gares et de mieux prendre en compte les besoins des usagers. Nous garantirons 100 % des cars accessibles d'ici deux ans et nous accélérerons les travaux et aménagements afin de rendre les gares entièrement accessibles en moins de 10 ans. Nous développerons une application Aleop accessibilité afin de recenser les problèmes, de réserver une aide et d'avoir des informations en amont sur l'équipement des transports.

20. Améliorer les conditions de travail des chauffeurs de cars régionaux. Nous nous engageons à proposer un plan d'actions, travaillé avec les partenaires sociaux, pour améliorer la formation et les conditions de travail des chauffeurs de cars régionaux et trouver des solutions pour augmenter le temps de travail lorsque cela est demandé. Il s'agit d'un axe important pour faire face aux problématiques de recrutement qui peuvent entraîner des défauts de service.

21. Accompagner la rénovation des routes pour faciliter les mobilités partagées et actives. La Région pourra dans ce cadre financer des aires de covoiturage et des pistes cyclables. En complément, la Région finalisera les opérations routières déjà engagées, notamment celles au titre du contrat de plan Etat-Région relatives à la fluidification des axes stratégiques ou encore à la requalification environnementale du réseau ou à des opérations de sécurisation.

Encourager les transformations des mobilités

22. Cofinancer des pistes et voies cyclables, particulièrement dans les territoires ruraux. Nous cofinancerons des aménagements respectueux de l'environnement et mobiliserons en priorité les sociétés locales de construction. Nous définirons un schéma régional vélo (écosystème vélo, véloroutes et objectif d'un réseau express vélo structurant) pleinement intégré au SRADDET. Un comité régional d'itinéraire sera institué pour mieux prendre en compte les besoins en mobilité du quotidien, dresser un état des lieux des pistes et voies cyclables régionales et soumettre des propositions. Nous renforcerons également les connexions entre les grands axes européens : Vélodyssée, Loire à vélo, Vélo Francette ainsi que le développement des boucles locales et itinéraires secondaires pour irriguer l'ensemble de la région.

23. Créer un chèque vélo d'une valeur de 100 euros.

Pour faciliter l'acquisition d'un vélo, nous aiderons ceux qui n'en ont pas les moyens à acquérir un vélo et/ou des équipements de sécurité. Ce dispositif aura vocation à aider 10 000 habitants par an. La Région mènera en parallèle une sensibilisation des citoyens, en particulier des lycéens, à la pratique du vélo et un accompagnement aux structures qui développent des formations à la pratique du vélo (vélo-école par exemple).

24. Objectif 100 % des transports régionaux compatibles avec le vélo.

Faciliter l'usage du vélo et des transports en commun en installant des espaces vélo sécurisés au niveau des haltes routières et ferroviaires, en adoptant la flotte de trains et de cars régionaux à l'accueil du vélo et en facilitant l'accès aux quais.

25. Structurer et développer la filière économique vélo.

Nous développerons les formations en lien avec la filière vélo (construction durable, réparation etc.) notamment dans le cadre du dispositif "50 000 contrats nouveau métier, nouvel emploi" (pour faciliter la reconversion professionnelle). Accompagner la structuration d'une filière autour de la fabrication et la réparation de vélos. Faciliter l'accès à des vélos en libre-service sur l'ensemble du territoire via une offre groupée à destination des intercommunalités.

26. Stimuler la pratique du vélo sur les trajets domicile-travail.

Accompagner les entreprises à la mise en place d'un plan de mobilité en entreprise, intégrant pleinement l'usage du vélo.

27. Développer l'autopartage sur l'ensemble des territoires.

La Région soutiendra les dispositifs de location courte durée de véhicule électrique portés par les collectivités ou le secteur privé. En parallèle, elle aidera les acteurs du monde associatif (MJC, clubs sportifs etc.) à s'équiper de véhicules non polluants de façon à soutenir le covoiturage auprès de leurs adhérents.

28. Soutenir le développement du covoiturage.

La Région accompagnera les initiatives locales et facilitera l'usage du covoiturage en le rendant accessible, sous certaines conditions, avec les titres de transports régionaux ainsi qu'en créant une application dédiée.

Développer les motorisations vertes

29. Transformer l'ensemble de la flotte de cars régionaux

avec des motorisations plus respectueuses de l'environnement d'ici la fin du mandat La Région initiera un plan de transformation du parc de cars régionaux pour les rendre moins polluants. Elle incitera les transporteurs à avoir recours au "rétrofit" afin d'accélérer les changements de motorisation.

30. Fixer l'objectif de 1 000 bornes électriques et soutenir le déploiement de stations à hydrogène et bioGNV.

Cette action sera menée en lien étroit avec les syndicats de l'énergie et devra contribuer à la transition des automobilistes vers des véhicules moins polluants.

31. Lancer un plan hydrogène pour les transports régionaux.

En lien avec l'objectif de faire des Pays de la Loire la 1^{ère} région de France sur l'hydrogène vert, la Région lancera la commande de trains à hydrogène et l'expérimentation des cars à hydrogène. Elle aidera par ailleurs les entreprises souhaitant passer à l'hydrogène pour leurs flottes de véhicules.

Une stratégie portuaire pour Les Pays de la Loire

32. Mettre la transition énergétique au cœur du futur modèle économique du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire.

La Région accompagnera le Port afin d'anticiper les conséquences de la transition énergétique et de la réduction attendue, à court, moyen et plus long terme, des énergies fossiles. Dans une logique d'optimisation des espaces occupés par le Port, elle contribuera à l'accueil de nouvelles activités, en particulier en lien avec les énergies renouvelables, l'hydrogène et l'économie circulaire.

33. Accompagner la décarbonation des ports.

La Région accompagnera les démarches sur les motorisations alternatives des bateaux et la mise en place de l'électrification des quais afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.

- 34. Favoriser la réouverture et l'ouverture de nouvelles liaisons d'autoroutes de la mer,** vers l'Espagne mais aussi vers l'Irlande. Les autoroutes de la mer consistent à faire transiter l'ensemble d'un poids lourd sur un bateau effectuant une liaison rapide entre deux ports. Leur développement est un projet essentiellement porté par l'Union européenne sur lequel nous proposons que la Région s'engage pleinement tant il permet de limiter la circulation des poids lourds et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 35. Développer le ferroutage et le fret ferroviaire.** Afin de limiter la circulation des camions et améliorer le bilan carbone du port, la Région soutiendra la mise en place d'une plateforme de transport combiné ainsi que le développement d'offres commerciales via le fret.
- 36. Terminer l'électrification de la voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA).** Nous renforcerons notre partenariat avec l'Union européenne, l'Etat et SNCF Réseau afin de relier le Grand Port Maritime aux principaux axes de transports européen par voie électrifiée.
- 37. Réactiver le Comité de coordination portuaire de l'Atlantique.** Ce comité regroupant les Grands ports de Nantes–Saint-Nazaire, La Rochelle et Bordeaux permettra de redynamiser les coopérations des ports de la façade Atlantique dans une logique de complémentarité et d'efficacité.
- 38. Renforcer les coopérations interrégionales et européennes autour des enjeux maritimes.** Développer les coopérations interrégionales et européennes, pour mutualiser les compétences et les connaissances, développer le potentiel économique lié à la mer, défendre les intérêts de la région, en particulier avec la région Bretagne, et les régions de la façade atlantique.